

ID: 052-215200403-20230817-2023_DEC_75-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE ARRONDISSEMENT DE LANGRES MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400) 2 03 25 90 14 80

mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/DEC/75

Attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin, Commune Associée à Bourbonne les Bains

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-7 du 9 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de Bourbonne les Bains dans la matière prévue à l'article L.2122.-22-4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n° 2022-DEL-24 du 12 Avril 2022 portant approbation des projets de travaux futurs dans la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,

VU la décision du Maire n° 2023/DEC/45 du 2 mai 2023 portant sur le lancement d'un marché de travaux d'aménagement de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains, (MAPA inférieur à 5 382 000.00 €)

VU la consultation parue sur le site dématérialisé le 19 Juin 2023 et sur le Journal de la Haute-Marne le 21 Juin 2023,

VU le rapport d'analyse établi par le Maître d'œuvre, IDP Consult, le 11 Juillet 2023,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'avis d'Appel Public à la Concurrence lancé les 19 et 21 juin 2023, relatif aux travaux d'aménagement de la rue d'en Bas à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains, la SAS BONGARZONE sise 1 Route de Savigny ~ 52500 POINSON LES FAYL a présenté la proposition économique la mieux disante,

DÉCIDE

Article 1er:

Un marché de travaux d'aménagement de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains, est conclu et signé avec la SAS BONGARZONE sise 1 Route de Savigny ~ 52500 POINSON LES FAYL pour un montant de 255 000.00.00 € hors taxes.

Article 2:

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le 21/08/2023



ID: 052-215200403-20230817-2023_DEC_75-AR

Article 3:

Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Bourbonne les Bains et une copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Langres et à la SAS BONGARZONE.

A Bourbonne les Bains,

le 17 août 2023

Le Maire par délégation du Conseil Municipal,

Monsie P-Madre NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.